



Compte rendu Commission Enfance et Vie scolaire

Lundi 21 septembre 2026 / 18 h 00 – 19 h 00 / Mairie de JUMIÈGES

Étaient présents :

Mmes ROUQUETTE Sylvie, Adjointe au Maire ; Mmes FÉRET Charlène, ROSSIGNOL Emma, PAIN Amélie, DUPERRON Maryline, Conseillères municipales, Mmes ZOUAOUA Pascale, DELAUNAY Sandrine, LADIRÉ Justine, M. BRETEY Denis, membres extérieurs.

Étaient absents et excusés :

M. DELALANDRE Julien, Maire, LAGUERRE Farah, M. BIDAUX Michaël, Adjoints au Maire, VENON Yvonne, membre extérieur.

ORDRE DU JOUR

1. Règlement Cantine intergénérationnelle (PJ)

Après lecture du règlement modifié, les membres de la commission suggèrent d'ajouter les éléments suivants :

- Sur demande et validation de l'équipe de restauration, il peut être possible de participer un autre jour que le lundi
- Préciser le tarif
- Ajouter la Gazette en mode de communication
- Indiquer la notion de partage
- Préciser le lieu
- Signature validant acceptation du règlement directement sur place à la cantine

Les membres de la commission sont invités à aller manger à la cantine quand ils le veulent. Emma, Justine, Charlène, Amélie, Pascale et Maryline se rendront disponibles. Une réunion de travail sera prévue afin de recueillir les remarques et suggestions de chacun.

2. Cantine

Bruit

M. Bretey évoque la possibilité d'un vice de forme pour non-respect des normes quant à la mauvaise isolation phonique du bâtiment Le Mascaret. La garantie décennale pourrait être engagée.

Emma conseille de voir avec un architecte-conseil du CAUE76.

Tarifs

Les repas sont facturés 4.11 € par le prestataire, mais le conseil municipal a maintenu le tarif à 4€ pour les familles (familles nombreuses 3.20 €).

Pascale demande la comparaison avec les communes avoisinantes :

Yainville : Classes élémentaires: de : 2.48 € à 3.10 € (élémentaires) et 2,38 € à 2,89 € (maternelles) → Liaison froide

Le Mesnil-sous-Jumièges : de 1.75 € à 3.50 €

Duclair : de 1 € à 3.78 €.

La séance est levée à 19 h 00.



RÈGLEMENT RESTAURANT SCOLAIRE **CANTINE INTERGÉNÉRATIONNELLE**

I - OBJECTIF

Dans le but de renforcer le lien intergénérationnel dans notre commune, le restaurant scolaire (situé rue Mainberthe au-dessus de la Médiathèque) sera ouvert aux personnes âgées et tous les grands-parents qui le souhaitent à certaines conditions. Ce moment sera un temps d'échange et de partage entre les générations, sans toutefois interférer avec l'équipe municipale d'encadrement.

II - CONDITIONS

Les personnes devront être âgées de plus de 60 ans ou être grands-parents d'enfants scolarisés à Jumièges .

Le nombre maximal sera de 2 personnes chaque semaine. En cas de demandes multiples, une liste d'attente sera mise en place. Un planning sera établi en fonction de la demande. En cas de désistement, la personne suivante sur la liste sera contactée. Dans un souci d'équité, chaque personne ne pourra s'inscrire qu'une fois par période (5 fois dans l'année)

L'horaire sera le suivant : lundi, service de 12 h 15, avec les enfants de l'école élémentaire, ou un autre jour sur demande et après validation du service du restaurant scolaire.

Les personnes suivant un régime spécial (sans sel ou autre) devront le faire savoir au moment de l'inscription.

III - ASSURANCE

Les personnes inscrites seront couvertes par leur assurance responsabilité civile et l'assurance de la Mairie.

IV - TARIFS

Le prix du repas sera celui décidé par délibération du conseil municipal en vigueur : à ce jour 5 € 40 jusqu'à la prochaine revalorisation .

Les personnes recevront une facture du Trésor public à leur nom en fin de mois.

V - MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'information se fera via Parascoll, le site internet de la commune, le Facebook et la gazette. Les personnes intéressées devront se faire connaître en mairie et s'inscrire au plus tard le jeudi matin de la semaine précédente.

VI - OBLIGATIONS

Les participants devront respecter les personnes et leurs convictions, modérer leur propos et s'interdire tout comportement, geste ou parole qui serait susceptible de heurter la sensibilité des enfants. Ils devront faire preuve de discrétion et sont tenus à une obligation de réserve.

VII - PROTECTION DES DONNÉES

Conformément au règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi Informatique et Libertés, la commune de Jumièges s'engage à protéger la vie privée et les données personnelles des participants.

Le présent règlement devra être accepté par la personne désirant profiter de ce service, elle en remettra un exemplaire signé à Marion Cantrel, second de cuisine.

Personne référente en mairie : Catherine Le Bras : administration@jumieges.fr

Le présent règlement pourra subir des modifications au fil du temps, suivant les retours des participants.

À Jumièges, le
Le Maire, **Julien DELALANDRE**

Je soussigné.....
déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Date : Signature :